

ABONNEMENT.

Saufur... 30 fr.
six mois... 16
trois mois... 8
Poste: 35 fr.
six mois... 18
trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 OCTOBRE

LES ILLUSIONS DU CITOYEN BRISSON

Le citoyen Brisson, président du conseil, étiqueté radical, opportuniste au fond, déclare que les électeurs viennent de réclamer par le scrutin du 4 octobre le retour à une politique modérée; il préche en même temps l'union des fractions de la gauche et va jusqu'à affirmer que cette union est faite. Suffit-il donc d'être président du conseil des ministres pour dire des bêtises et pour ne plus voir ce qui se passe. Des journaux trop curieux ont posé au citoyen Brisson cette indiscrète question: « Brisson nous parle d'union, mais il néglige de dire quelles sont les conditions nécessaires de cette union, et il a bien tort. » Pauvre citoyen Brisson, que lui demandet-on là? Mais ce n'est pas à lui de les faire les conditions, c'est à lui de les subir. Quels sont ceux qui tiennent la corde, dans le champ des courses républicaines? Ce sont les radicaux. Et la preuve c'est que des personnages bien autrement importants que le président du conseil des ministres, puisqu'ils arrivent avant lui sur la liste de Paris, les citoyens Lockroy et Floquet se sont chargés d'indiquer le programme de la future majorité du Palais-Bourbon. Voulez-vous savoir en quoi doit consister la concorde républicaine? Lisez les discours que ces deux pontifes du nouvel ordre de choses ont prononcés lundi dans une solennelle réunion publique: « Oui, citoyens, nous avons eu des discussions et des discordes bruyantes; oui, assurément, il est venu une heure où les républicains, séparés les uns des autres, semblaient éparpillés comme des épis dans un champ; mais telle est la force de la République que, le moment venu, et quand elle se retrouve en face de l'ennemi, elle peut les

réunir comme une gerbe ou plutôt un faisceau qui aurait une hache à chaque bout, comme le faisceau des lecteurs. »

Ainsi armés, que feront les radicaux sur la modération desquels compte si bien le président du conseil Brisson?

« Notre République n'était pas républicaine; elle va le devenir. Le temps des timidités est passé. On va donner un coup de barre à gauche. »

La loi sur la magistrature n'a chassé que cinq ou six cents juges et conseillers... Une misère! Il faut un coup de balai général.

Les fonctionnaires ne sont pas des instruments assez aveugles... on va les révoquer en masse.

Les haines religieuses ne sont pas assez vives... on va dénoncer le Concordat. Qu'en dites-vous, citoyen Brisson?

Êtes-vous assez unis, vous et vos camarades d'élection!

Sont-ils assez modérés vos futurs collaborateurs!

Et faut-il que vous soyez président du conseil pour avoir écrit cette lettre qui va faire sourire tout le monde!

Le rôle de l'opposition conservatrice, son caractère, son programme ont été nettement précisés dans la déclaration des députés monarchistes de tous les départements de France. Nous avions pressenti l'effet considérable que produirait sur le pays cet appel au bon sens national. A la veille des scrutins de ballottage, nos adversaires s'efforcent de dénaturer ce rôle, ce caractère, ce programme.

Ils évoquent le spectre de la guerre civile! ils présentent les conservateurs associés dans une même déclaration de guerre à la Constitution: ils parlent de coup d'Etat.

Le pays ne sera point dupe de cette tactique déloyale.

La déclaration dont aucun terme ne peut prêter à l'équivoque, rappelle que la Chambre nouvelle n'aura pas à discuter la forme de gouvernement, puisqu'un article récem-

ment introduit dans la Constitution lui en a retiré le droit.

Les conservateurs qui ont protesté contre cette interdiction aux mandataires de la nation du droit inaliénable, sous un régime purement électif, de disposer librement de ses destinées, revendiqueront toujours ce droit jusqu'à sa restitution intégrale.

Mais avant tout, il faut songer aux périls de l'heure présente.

La déclaration est nette, précise:

« Il faut à notre pays un pouvoir stable et fort qui sache:

» Garantir les intérêts de la société;

» Ranimer le commerce, dégrevier l'agriculture, favoriser l'industrie;

» Donner à tous la vraie liberté, celle qui protège les faibles et prévient l'oppression des minorités;

» Nous rendre la paix religieuse, en respectant toutes les consciences, en assurant à l'Eglise la justice et la liberté qui lui sont dues, en observant avec loyauté l'esprit autant que la lettre du Concordat;

» Former une armée qui, en temps de guerre, fasse concourir tous les Français à la défense de la patrie; qui, en temps de paix, laisse le plus de bras possible au travail national et n'entrave pas le développement des forces intellectuelles de la France;

» Fonder ensemble et consolider par une vigoureuse discipline, en dehors de toute préoccupation politique, les éléments divers de cette armée; faire respecter son uniforme et honorer ses vaillants chefs;

» Suivre à l'extérieur une politique prévoyante, qui nous ménage des alliances, nous préserve des aventures et soit le meilleur gage de nos intentions sincèrement pacifiques.

» Un gouvernement supérieur aux partis et servant de contrepoids à leur mobilité pourrait seul nous procurer tous ces biens, dont jouissent autour de nous les grands Etats de l'Europe. »

Tel a été le programme des conservateurs au 4 octobre, tel est le programme des conservateurs au 18 octobre, tel sera le

programme que leurs députés tendront, par tous moyens, à réaliser.

Des projets aussi « audacieux », des « folies » de cette nature peuvent mettre en fureur la République française et ses adeptes; mais le pays n'en est point effrayé.

Respectueux de la légalité, les conservateurs sont résolus à se servir de leurs droits pour s'opposer à l'œuvre de destruction nationale commencée par l'opportunisme et que le radicalisme achèverait promptement.

Les factieux! ce sont ceux qui se mettent en révolte contre le suffrage universel, qui ne savent pas comprendre la portée de ses arrêts, qui ont poussé l'audace jusqu'à écrire, au lendemain de la victoire des conservateurs: Nous ne reculerons pas devant les moyens illégaux pour empêcher au besoin le triomphe légal du parti conservateur!

EDMOND ROBERT.

UN PIÈGE

Nous n'ignorons pas que les républicains sont gens à ne reculer devant aucune manœuvre, mais nous ne les savions pas encore si inventifs.

Ils essaient en ce moment de diminuer la portée des élections du 4 octobre au moyen d'un sophisme bizarre qui est, de toute évidence, le résultat d'un mot d'ordre, car le même article, sous des formes différentes, fait le tour de la presse républicaine tout entière, du Radical au XIXe Siècle et du Voltaire au Journal des Débats, en passant par le Rappel, le Temps et la Petite République française où, indication caractéristique, il est signé: Ranc.

Tous ces articles — nous en avons lu pour le moins une trentaine, ce n'est pas fini, et la série se répercute dans la presse de province qui en est inondée — tous ces articles se résument dans le développement de ce thème: « Il est vrai que les conservateurs ont obtenu un succès électoral considérable, mais ils n'ont pu l'obtenir qu'en trompant les électeurs. Ils ont exploité la guerre de Chine et la mauvaise gestion des finances, ce

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

Et le descendant des seconds barons chrétiens (les Montmorency venaient en première ligne), comme s'intitulait M. de Guilty avec un juste orgueil, l'héritier de cette splendide fortune territoriale qui réunissait les plus riches terres de la Bretagne, enviait l'obscur roturier qui, en quittant les bancs du collège où ils avaient vécu côte à côte, était parti pour la guerre d'Afrique avec les épaulettes de laine rouge, et « le bâton de maréchal de France dans sa giberne ». Cette longue semaine parut odieuse à Guillaume. Les livres qu'il avait accueillis d'abord avec un sentiment de joie et de reconnaissance restaient abandonnés sur la tablette de la haute cheminée. Il avait essayé de les ouvrir l'un après l'autre, espérant y trouver, sinon un plaisir, au moins une passagère distraction, un instant de relâche à la pensée qui le dévorait. Mais, pour lire avec agrément, il faut se trouver en certaines conditions de calme et de repos moral. Le commerce des

lettres n'est possible que dans les régions sereines. Un esprit tourmenté, une âme qui bouillonne, pourront-ils s'intéresser aux récits de l'histoire ou aux finesses d'une critique littéraire? Que leur font les fictions des poètes, les catastrophes des peuples, les explorations lointaines des aventureux voyageurs, tandis qu'ils sont là comme des aigles en cage, se débattant contre les barreaux?

Et Guillaume suivait d'un regard envieux le vol des mouettes aux longues ailes. Il traversait par la pensée les larges espaces de l'Océan; il abordait « sur cette terre libre de l'Amérique »; il devenait un hardi pionnier, s'avancant à travers les plaines arides et inconnues, galopant dans les solitudes du Nouveau-Monde, sur un de ces mustangs indomptés qui marchent comme le vent. Alors son regard brillait du feu des anciens jours; il secouait un instant les sombres ennuis du présent, mais c'était pour retomber bientôt après dans cette vie austère, monotone et triste, sous cette discipline rigoureuse qu'il acceptait pour la première fois, la révolte au cœur, il est vrai, mais avec toutes les formes de la soumission. Là était sa plus grande peine, son plus noir souci. Ni l'isolement, ni le manque de liberté, ni le changement d'habitudes ne lui pesaient comme l'idée qu'il obéissait à son père, et qu'il ne sortirait du cercle étroit où il était venu s'enfermer que par la volonté arbitraire de ce père.

Pendant que Guillaume roulait ces pensées et mille autres dans son cœur agité, l'ami Lebihan n'était pas moins troublé que son jeune maître. Impossible à lui de s'échapper. Deux lieues à faire pour l'aller et le retour par des chemins à peine tracés et défoncés par la pluie, cela demandait du temps, et le baron ne lui en laissait guère. M. de Guilty, par ces mauvais jours, qui ne lui allaient pas non plus, s'était donné la tâche de mettre en ordre sa belle collection d'armes, et il y avait tant à astiquer, à fourbir, à faire reluire, démontant chaque pièce, visitant les moindres ressorts, que le matolet désespérait d'en avoir jamais fini.

— Que devient-il par un temps pareil? se demandait-il sans cesse. Et dire qu'il n'a pas un cigare à se mettre sous la dent!

Cette préoccupation devint si forte en lui, qu'un jour où le baron lui tendait la main depuis quelques secondes pour recevoir sa carabine de chasse dûment nettoyée, et la suspendre à sa place, et qu'impatient de sa distraction, il lui demandait:

— A quoi songes-tu donc?

Lebihan, qui avait les yeux fixés au plafond depuis cinq minutes, acheva à haute voix sa pensée commencée, et dit machinalement:

— Quand je pense qu'il n'a pas un pauvre cigare!

M. de Guilty se mordit les lèvres sans faire

aucune observation, et la besogne reprit avec une ardeur nouvelle.

Pendant ce temps, Guillaume avait reçu de Brest tout ce qu'il fallait pour peindre. Il plaça son chevalet dans un jour favorable, prépara la palette et les pinceaux, jeta sur la toile un semblant d'esquisse à la craie, puis un rayon de soleil qui vint frapper aux petits carreaux maillés de plomb de l'étroite fenêtre changea le cours de ses idées, et il sortit de la tour comme un prisonnier s'enfuit de sa prison, avec un sentiment de bien-être inexprimable.

La gelée de la nuit avait durci la terre. Le soleil faisait étinceler le givre suspendu au feuillage des chênes verts et aux longs rameaux des pins. Ça et là les petites flaques d'eau creusées et remplies par les ondées persistantes des derniers jours craquaient sous les pieds comme de fragiles miroirs. La mer, avec de courtes vagues bleues clapotantes, venait battre doucement le pied des falaises. Guillaume descendit en courant par un sentier qui lui était familier depuis l'enfance. Il voulait voir de près « cette amie de sa jeunesse », qui avait toujours exercé tant d'attraction sur lui, que chaque année il trouvait le loisir de consacrer deux ou trois mois à un séjour maritime. Mais là encore c'était l'esclavage mondain. L'élégant vicomte, pris comme il était dans l'engrenage compliqué de la vie parisienne, ne pouvait aller

qui leur a valu les voix de nombreux mécontents, mais comme ils ont évité soigneusement d'attaquer la République, les électeurs n'ont pas compris que la forme du gouvernement pouvait être mise en cause. Le vote du 4 octobre est un vote de mécontentement contre certaines fautes de la politique républicaine; il n'est pas du tout un vote contre la République elle-même. Les conservateurs ont donc profité d'une équivoque dont la bonne foi aurait dû leur interdire l'usage. »

Avec plus ou moins de lourdeur, plus ou moins de talent, suivant les journaux et les signataires des articles, ce thème est développé, depuis cinq ou six jours, par l'universalité de la presse républicaine. Il est évidemment destiné à calmer les inquiétudes des uns et à exciter, pour le second tour de scrutin, le courage des autres; surtout peut-être à donner le change à l'opinion publique.

Le sophisme républicain n'a qu'un inconvénient: savamment exposé par un rhéteur habile, il paraît, de loin, assez logique; de près, il est absurde.

Ce qui est vrai, c'est que le pays est las de toutes ces folies, écœuré de tous ces crimes, et que, mis en présence de candidats dont les uns lui proposaient la continuation de la série tandis que les autres lui en promettaient la fin, il a résolument voté pour les seconds.

Nous ne voyons pas qu'il y ait là trace d'une « exploitation » quelconque.

Il est certain que les affaires de la République seraient en moins fâcheux état si les républicains n'avaient pas persécuté la religion, mis à sec les finances, ni envoyé mourir à l'autre bout du monde des milliers de soldats et de marins, mais est-ce notre faute s'ils ont commis ces forfaits? Et, du moment qu'ils les ont commis, n'est-ce pas le droit des candidats de l'opposition de les leur reprocher amèrement.

Toutefois, la partie du sophisme que son premier inventeur a dû trouver particulièrement irréfutable, est celle où il fait un crime aux conservateurs de ne s'être pas, dans leurs circulaires et dans leurs professions de foi, déclarés adversaires irréconciliables de la République. « Par suite, dit le *Siècle*, qui résume fort bien l'argumentation des autres feuilles du même genre, quand, si réservés avant la bataille, vous venez dire, après, que certains départements ont entendu condamner le régime républicain, vous essayez de tromper le pays. »

Mais pas du tout, ô *Siècle* peu logique! Et cela pour plusieurs raisons. D'abord, vous décernez au suffrage universel un brevet de sottise qu'il ne mérite pas. Pensez-vous sincèrement que, lorsque les électeurs, même les moins lettrés du monde, votent pour une liste conservatrice contre une liste républicaine, ils ne savent pas qu'ils votent contre la République? Est-ce que, partout, vos amis et vous-même n'avez pas combattu les nôtres comme monarchistes? Est-ce qu'il pouvait y avoir la moindre confusion?

S'il avait pu, d'ailleurs, se produire la moindre équivoque, à qui en serait la faute, sinon à vous et à vos pareils qui, l'an der-

nier, avez réuni à Versailles un congrès précisément pour nous faire à l'avenir prohibition légale d'inscrire en toutes lettres, dans nos programmes électoraux, la question de la forme du gouvernement?

N'avez-vous pas alors annoncé et déclaré que le seul fait d'aborder cette question serait désormais considéré comme un motif d'invalidation immédiate?

Et c'est vous qui, maintenant, reprochez aux candidats de l'opposition conservatrice une réserve imposée par une loi que vous avez faite contre eux!

Un peu de logique, citoyens, un peu de mémoire! Sans quoi vous nous forcerez de penser que vos regrets au sujet de la correction des programmes conservateurs cachent surtout la déception de n'avoir pas tout prêt sous la main un prétexte d'invalidation contre les élus du 4 octobre.

En vérité, vous êtes des gens bien difficiles à satisfaire. Voilà que vous nous reprochez de n'avoir pas enfreint votre loi constitutionnelle!

Déjà, avant le scrutin, vous avez parfois insinué que les candidats de l'opposition conservatrice, n'étant pas républicains, devaient conclure nettement au renversement de la République. Nous n'avons pas donné dans le piège. Vous ne nous y ferez pas tomber davantage aujourd'hui.

Si c'est à ce but que tentent vos efforts, vos articles et vos sophismes, vous perdez vos peines et votre encre.

Grâce à Dieu, nous ne sommes pas assez sots, ô naïfs agents provocateurs, pour vous donner des armes contre nous. Nous préférons nous servir de celles que vous nous fournissez contre vous-mêmes.

C'est notre droit, et nous en usons. Vous avez celui d'être battus et de n'être pas contents. Nous ne vous le contestons pas.

H. B.

## RÉPUBLICAINS EN FOIRE

Ce que M. Jules Simon appelait l'autre jour « l'alliance monstrueuse » a été signé dimanche sous la présidence de M. Tony-Révilion, au Grand-Orient, où se tenait la réunion des comités et des journaux appartenant aux différentes sectes du parti républicain.

Il n'y a pas eu de discussion sérieuse. Tous ces gens se sont entendus comme larrons en foire électorale pour voter l'ordre du jour suivant:

« Chacun des groupes représentés à la réunion déclare qu'il prend pour règle de conduite au second tour de scrutin de soutenir les candidats républicains qui ont obtenu le plus de voix au premier tour.

« La réunion invite tous les républicains des départements à suivre cet exemple. »

En ce qui concerne plus spécialement Paris, il a été décidé que la liste du scrutin de ballottage serait composée « des trente-quatre premiers candidats désignés par le suffrage universel » et que l'entête porterait ces mots: « *Union des comités et des journaux républicains*: LISTE UNIQUE. »

Nous avons publié, avec le nombre des voix qu'ils ont obtenues, la liste des « trente-quatre » qui suivent MM. Lockroy, Floquet, de la Forge et Brisson.

Si l'on s'y reporte, on verra que, après la décision de dimanche, ce sont du côté des républicains les seuls radicaux qui peuvent être élus le 4; les journaux et les comités opportunistes ont donc signé, en même temps que « l'alliance monstrueuse », leur propre arrêt de déchéance. Nous avons déjà montré, en effet, comment sur les « trente-quatre » l'opportunisme compte à peine trois ou quatre candidats — et encore s'agit-il de candidats honteux qui renient presque leur passé, comme MM. Paul Bert et Germain Casse.

Nous sommes loin de nous en plaindre, mais nous avouons ne pas bien comprendre: il faut que les comités et les journaux opportunistes soient frappés de vertige pour subir ainsi l'exclusion de leurs candidats au profit de ceux de l'extrême gauche.

Quant aux modérés du parti républicain, le *XIX<sup>e</sup> Siècle* et le *Gagne-Petit* par exemple, les voilà, une fois de plus, entraînés à la remorque des radicaux. Il est deux exceptions: le *Journal des Débats* et le *National* se sont abstenus. Ils méritent une mention honorable.

Mais les autres! Tous, maintenant, ils sont pris dans l'engrenage. Tous sont prisonniers des radicaux et des communalistes: nous croyons, par le seul exposé des faits, avoir prouvé que le second tour de scrutin a lieu uniquement, chez les républicains, au profit du parti révolutionnaire le plus extrême. Ne suffit-il pas, pour s'en convaincre, de parcourir la liste des « trente-quatre »?

Au nom de la discipline républicaine, nous allons voir le modéré Hébrard voter dimanche pour le communaliste Camélinat, et l'opportuniste Paul Bert inscrire sur son bulletin le nom de Roques de Filhol, retour de Nouméa.

Ce qui amène à conclure — comme nous l'avons déjà fait maintes fois — qu'il est impossible, au triple point de vue religieux, politique et social, de distinguer un républicain, qui se prétend honnête et modéré, d'un autre républicain n'ayant droit à aucune de ces deux épithètes.

Quelle différence peut-il y avoir entre M. Ribot et le citoyen Basly, ces deux pôles du système républicain, puisque nous les voyons, après les plus violentes querelles, voter l'un pour l'autre comme si de rien n'était?

Non seulement, dans ce parti-là, on oublie les injures qu'on s'est lancées la veille à la figure, mais on se pardonne, on s'embrasse, en marchant au scrutin, bras dessus, bras dessous, en bons camarades.

Quel drôle de monde!

GEORGES HUILLARD.

M. Louis Teste qualifie excellemment dans le *Gaulois* la portée de « l'alliance monstrueuse » lorsqu'il dit:

« Rien ne pouvait mieux que cette coaliti-

on mettre le pays en garde contre le péril du radicalisme anarchique, que lui font désormais courir les républicains.

« S'il pouvait voir MM. Ribot, Jules Ferry, Brisson, Clémenceau, Baréty, Rottin de ballotage, il se jetterait dans les bras de l'opposition conservatrice, parce qu'il ne lui resterait plus aucune illusion de faire, avec des républicains quelconques, le gouvernement qu'il a demandé le 4 octobre, le gouvernement qu'il veut: le gouvernement de l'ordre, de la paix, de l'économie, de l'honnêteté, du travail.

De sorte que, loin de s'alarmer de leur coalition, l'opposition conservatrice doit s'en féliciter. Cette opposition n'avait à craindre que l'épuration du parti républicain, comme on disait naguère, que la formation d'un parti qui se serait inspiré de la volonté du pays, qui aurait donné à la République le terrain conservateur, sur lequel le pays veut que se place son gouvernement: or, c'est tout le contraire que font les républicains.

Ils n'avaient plus qu'une faute à commettre: ils la commettent. Le suffrage universel ne veut plus du radicalisme: ils se révoltent contre le suffrage universel pour lui imposer le radicalisme. Quelle situation merveilleuse pour l'opposition conservatrice!

Nous n'avons rien à ajouter: la démonstration est complète.

## UN ENFANTILLAGE.

M. Séblin, préfet de l'Aisne, a donné sa démission.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a refusé la démission et a révoqué M. Séblin.

On sait que les députés sortants qui se sont représentés dans le département de l'Aisne furent les âmes damnées du cabinet Jules Ferry.

Ce sont ces députés, que le préfet n'a pas soutenus parce qu'il croyait le ministère actuel opposé à la politique tonkinoise, ce sont ces députés qui ont exigé de M. Allain-Targé la révocation de M. Séblin — ce qui prouve la franchise de M. Allain-Targé lorsqu'il se défend d'être opportuniste.

Nous disons cela entre parenthèses.

Le point qui nous amuse le plus dans cette manifestation de la fureur opportuniste, c'est l'acte de la révocation.

Un fonctionnaire, honorable d'ailleurs, qui ne partage pas la manière de son ministre, lui envoie sa démission, c'est-à-dire qu'il renonce à sa situation...

Le ministre lui répond: « Non, monsieur, entendez-vous bien, je n'accepte pas votre démission, je vous révoque! »

Une cuisinière dit à sa patronne trop grincheuse: « Votre maison ne me plaît plus, je vous lâche... »

Et, la patronne, furibonde, de s'écrier: « Je n'accepte pas votre congé, entendez-vous bien, je vous chasse! »

M. Allain-Targé ne paraît-il pas aussi ridicule que cette petite dame hystérique qui ne veut pas qu'on la quitte et qui prétend mettre à la porte les gens qui s'en vont de leur plein gré?

Que signifie cette révocation solennelle d'un préfet qui a donné sa démission?

M. Séblin n'avait-il pas le droit de s'en aller et sans dire pourquoi?

La formalité inutile de la révocation prouve tout bonnement que le ministre de l'intérieur est aussi grincheux que la petite dame qui ne peut garder ses cuisinières.

Révoquer un homme qui vous jette à la figure les fonctions dont il ne veut plus, par conséquent un homme sur lequel vous n'avez plus ni droit ni autorité, c'est ce qui pourrait s'appeler tirer à poudre sur un lièvre.

C'est un enfantillage tout pur. Cette scène, transportée au théâtre des Bouffonneries-Parisiennes, aurait un succès de fou rire.

O citoyen Allain-Targé, vraiment nous ne vous aurions pas cru capable d'être aussi... comment dirons-nous?... aussi naïvement grotesque!

## LE BAN QUET DE LA SALLE CADET.

À la veille du scrutin de ballottage, les radicaux inquiets ont cru devoir faire donner la grosse cavalerie.

autre part qu'à Dieppe, à Trouville, à Ostende, à Brighton, etc., et le monde, les toilettes féminines, le tapse lui gâtaient les grands spectacles de la mer. Mais comment fuir ce tourbillon bruyant où il s'était jeté corps et âme? Tous les regards étaient fixés sur lui, et de combien de propos plaisants ne l'aurait-on pas accueilli au retour, si l'on avait su que, cédant à la tentation qui le pressait, il était venu s'établir un jour sur quelque plage déserte de la côte armoricaine? Guillaume avait donc subi le joug de ces conventions sociales, si puériles parfois, et ce matin-là, en présence du spectacle grandiose de l'Océan, il se demanda sérieusement, pour la première fois peut-être, si le monde méritait les sacrifices qu'on s'imposait pour l'amour de lui.

Pendant que notre héros se perdait dans cette contemplation qui rassérénait son âme, Antoinette marchait d'un pas rapide, suivie de Lebihan, qui l'escortait à travers le bois. De temps à autre elle se retournait vers son compagnon, et, lui montrant son visage animé par la course, elle lui souriait comme pour lui dire de se presser davantage. Mais Lebihan n'aimait pas la hâte; il savait d'ailleurs que ses grandes enjambées, toutes lentes qu'elles paraissent, dépasseraient quand il le voudrait les petits pas rapides de la jeune fille. Il marchait donc derrière elle en silence, sans modifier en rien son allure un peu automatique.

— Et vous croyez qu'il sera content, c'est-à-dire pas trop fâché? demanda-t-elle un peu timidement en poursuivant tout haut sa pensée intime.

— Lui? M. Guillaume? Ah ben! je vous en donne qu'il serait fâché! Pour qui donc le prenez-vous? pour un cosaque ou pour un Anglais? Voir arriver dans ses eaux une jolie goélette, si légère à la course! continua le digne matelot, qui ne trouvait pas de comparaison plus flatteuse pour exprimer son admiration à Antoinette.

— C'est égal, Lebihan, je me sens toute mal à l'aise, et si je n'avais promis à ma marraine... je crois que je retournerais sur mes pas.

Antoinette avait espéré pendant quelques jours pouvoir cacher à M<sup>lle</sup> de Kergoël l'arrivée de son cousin. Elle savait trop dans quelle douloureuse agitation se mettrait la pauvre demoiselle par suite des circonstances qui, en rapprochant d'elle ce neveu tant aimé, établissaient entre eux une barrière plus infranchissable que jamais. Elle s'était donc tue, et voulait continuer à se taire, mais elle avait compté sans la baronne. Celle-ci ayant surpris un jour le secret de la retraite de Guillaume, sans réflexion, sans calcul, suivant un premier mouvement enfantin, qui était bien dans ses habitudes, s'élança à la recherche d'Antoinette, qu'elle finit par découvrir au fond de l'appartement silencieux de M<sup>lle</sup> de Kergoël.

— Il est ici! cria-t-elle sans préambule, et en-

entrant comme un léger tourbillon. Il est ici! j'en suis sûre maintenant!

Et elle se jeta tout essouffée dans un fauteuil, ne voulant rien comprendre aux signes désespérés que lui adressait sa jeune nièce.

— Tu as beau me faire des yeux menaçants, Antoinette, continuait la baronne, qui ne s'arrêtait plus une fois lancée. Je te dis qu'il est ici depuis quinze jours au moins.

— De qui parlez-vous donc, ma chère? demanda paisiblement M<sup>lle</sup> de Kergoël en laissant retomber sur ses genoux son ouvrage de tricot.

— Comment! ma tante, vous ne devinez pas? Et de qui donc croyez-vous qu'il s'agisse, si ce n'est de Guillaume?

— Guillaume! s'écria la vieille demoiselle sans pouvoir ajouter rien de plus.

Et elle fut saisie d'une telle émotion que la baronne se repentit trop tard de son étourderie.

(A suivre.)

## Théâtre de Saumur.

Lundi 19 octobre

MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.

M<sup>lle</sup> DE VITA, première chanteuse contralto, remplira le rôle de Mignon.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Sous prétexte d'agapes fraternelles, — comme on dit rue Cadet, — MM. Edouard Lockroy et Charles Floquet se sont montrés dimanche soir en public et ont, tour à tour, pris la parole en faveur de la cause républicaine.

Le banquet était organisé par la Fédération républicaine radicale, présidée par un citoyen Opportun — un joli nom ! — négociant, rue de Rivoli, non loin de la tour Saint-Jacques. La politique le préoccupe beaucoup plus que la taille des pantalons. Lors de la grève des pompiers, des apiculteurs et des coupeurs, on ne l'a point vu prendre part aux meetings de la salle Lévis; mais, on le voit, depuis l'ouverture de la période électorale, s'agitant, se remuant pour faire triompher les candidats républicains.

M. Lockroy, premier élu de Paris — les électeurs parisiens ont parfois des idées bien singulières ! — a aussi parlé le premier.

Voici un échantillon des paroles qu'il a prononcées, banalités et menaces mêlées :

« Nous avons vu sortir de leurs vieux castels les représentants du 16 Mai. Si nous sommes unis, ils seront aussi faibles qu'ils le furent au 4 octobre. D'ailleurs, lorsqu'ils craignent pour leurs princes, ils s'inclinent et ils seront forcés de s'incliner. »

M. Floquet, deuxième élu de la Seine, a pris la parole en second. Lui aussi a menacé. On a joué de l'invalidation en 1877; on annonce qu'on en jouera encore en 1885.

Voilà comment ces prétendus serviteurs du peuple se réservent de respecter les volontés qu'il exprime et les nominations qu'il fait.

M. Floquet a aussi promis de nouveau la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il paraît que c'est avec cette viande creuse que l'on compte nourrir les malheureux que la République réduit à la misère :

« Vous avez faim : vous mangerez du prétre. »

« Les conservateurs se gonflent de leur succès du 4 octobre. Je leur promets une répétition du 4 octobre 1877, a dit M. Floquet en esquissant son futur programme ministériel. L'union devra se prolonger après le triomphe. »

« La leçon doit nous profiter. Il faut que les agents de l'autorité soient ennemis de la foi et de l'ardeur républicaines. »

« Il ne faut pas affaiblir la dignité nationale, mais il ne faut pas la répandre dans les aventures extérieures; c'est sur continent que la France doit consacrer ses forces. »

« Il ne faut pas persécuter; il faut respecter toutes les idées, même religieuses. »

« On verra l'influence exercée par le clergé sur les élections; il faudra s'en souvenir. »

« Il faut que l'organisation clérical soit dépouillée de toute son autorité. »

« Il est temps maintenant que l'Etat se sépare de l'Eglise; il est temps d'arriver à ce divorce, préconisé il y a quelques jours par mon ami M. Allain-Targé. »

Ces banalités ont été couvertes d'applaudissements de commande. Nous ne nous attarderons même pas à les discuter.

## Chronique générale.

### LES RENFORTS.

Les journaux officiels disent qu'il est absolument faux qu'il soit question d'envoyer des renforts au Tonkin. Or voici les dépêches que vient de recevoir la Gazette de France :

« Marseille, 12 octobre.

« Une importante Compagnie de notre port vient de recevoir l'ordre de tenir prêts, d'ici à huit ou dix jours, plusieurs des navires de sa flotte, pour transporter de nombreux renforts de troupes au Tonkin. Ordre lui a été donné également de parer dès aujourd'hui aux modifications d'aménagement nécessaires pour ces transports. »

« Toulon, 12 octobre.

« La Bien-Hoa, qui partira de Brest, le 20 octobre courant, embarquera à Alger un bataillon comprenant 630 hommes et 7 officiers. »

« Le vapeur qui partira de Toulon le 5 novembre prendra à Alger un bataillon de 600 hommes avec officiers. »

« Le Mytho, qui partira le 30 octobre,

prendra environ 900 hommes destinés à renforcer les régiments d'infanterie de ligne, 23<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup>, etc.

« Enfin un grand vapeur, qui sera affrété dans quelques jours, prendra au minimum 7,200 hommes pour combler les vides des régiments de ligne sus-mentionnés. »

On écrit aussi de Carcassonne au *Messageur du Midi* :

« Un régiment de ligne en garnison à Perpignan a reçu, le 2 octobre, à 6 heures du soir, ordre d'aller embarquer à Brest, à destination du Tonkin. »

« Ce régiment est passé en gare de Carcassonne vendredi. Plusieurs familles de la cité sont allées embrasser leurs enfants qu'ils ne reverront peut-être plus. »

« Voilà la paix promise par nos gouvernants républicains; il faut que notre situation au Tonkin soit bien grave pour que l'on ose expédier des troupes l'avant-veille des élections. »

\*\*\*

### CE QUE L'ON NE DIT PAS.

Malgré les démentis officieux, nous pouvons affirmer que les rapports du général de Courcy présentent la situation au Tonkin comme déplorable.

Le commandant du corps expéditionnaire constate que la dysenterie a fait plus de ravages parmi nos troupes que le feu de l'ennemi. Il attribue le développement du fléau plus encore au dénuement, aux privations et au manque de soins qu'à l'influence climatérique. Il renouvelle ses instances pour l'envoi de médecins et de matériel d'ambulances, en même temps que de renforts pour combler les vides que la mort fait chaque jour parmi nos soldats.

Malgré le caractère très-pressant des dépêches du général de Courcy, le gouvernement a décidé de n'expédier les renforts qu'après le scrutin du 18 octobre.

\*\*\*

On croit savoir que le nouveau crédit demandé par le gouvernement après les élections, pour les renforts du Tonkin, s'élèvera à 80 millions.

\*\*\*

### LE DÉPOUILLEMENT.

On ne peut se faire une idée, hors Paris, du désordre, de l'anarchie, qui ont régné dans presque toutes les sections électorales de Paris, lors du dépouillement du scrutin.

Non-seulement des femmes ont servi de scrutateurs, mais des enfants, des jeunes gens des bataillons scolaires.

Non-seulement les urnes ont été abandonnées pendant la nuit, sans surveillance, sans garantie aucune; mais, par fatigue, par ennui, par plaisanterie, on a jeté des masses de bulletins sous les tables, dans plusieurs sections.

\*\*\*

### PRONOSTICS REPUBLICAINS.

Pendant la prochaine législature, dit la *Bataille*, « nous verrons la République se discréditer de plus en plus. »

Et le *Cri du Peuple* :

« Les monarchistes, bien qu'en minorité à la Chambre, y seront en réalité les maîtres de toute discussion et tiendront dans leurs mains le sort des ministères. »

Selon le *Cri du Peuple*, on ne peut sauver la République qu'en revenant aux grandes traditions de 93 et à « la guillotine en permanence, place de la Révolution. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 octobre.

La baisse ne s'est pas beaucoup accentuée, mais néanmoins le marché reste peu satisfaisant: le 3 0/0 est à 78.90, l'amortissable à 80.70, le 4 1/2 à 108.45.

L'action de la Banque de France reprend à 4,775.

Le Crédit Foncier se traite ferme à 1,265. Les achats du comptant se portent principalement sur les obligations des derniers emprunts qui offrent tant de facilités à la petite épargne. On sait que les obligations du Crédit Foncier sont le placement le plus sûr et le mieux garanti qu'il soit possible de choisir. Nulle crise politique ne peut en diminuer la solidité.

La Société Générale est demandée à 450 fr.

La Banque d'Escompte est bien tonue.

L'Italien est ferme à 94.70.

Les ventes de titres de Panama ne discontinuent pas.

L'action est offerte à 372.50. On parle de démissions possibles de quelques administrateurs.

Les actions des Chemins de fer français sont calmes: le Nord à 1,510, l'Orléans à 1,290, l'Est à 792.50, l'Ouest à 835.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### COLLÈGE DE SAUMUR.

M. Rhétoré, licencié ès-lettres, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial (Lettres), au collège de Saumur, en remplacement de M. Leroi.

La rente 3 0/0 est aujourd'hui à 78 fr. 90, et non à 82 fr., comme a dit M. Allain-Targé, au banquet d'Angers. La baisse s'accroît en même temps que la « concentration républicaine ».

La liste d'admission des élèves au Prytanée militaire de La Flèche comprend, pour 1885, vingt-deux boursiers et dix-sept demi-boursiers. D'habitude, le nombre des fils d'officiers auxquels une faveur semblable était accordée oscillait entre soixante-dix et quatre-vingts. La diminution du nombre des boursiers provient de l'accroissement du nombre des élèves payant la pension qui se sont présentés cette année au Prytanée.

### FRATERNITÉ REPUBLICAINE.

Le correspondant de la *Petite France*, qui opère à Angers, adresse au *Journal de Maine-et-Loire* une lettre de rectification au sujet d'un article publié dans le *Patriote* du 12 octobre. Le passage suivant de cette lettre nous paraît intéressant :

« Il me répugne de demander une rectification à ce journal, qui représente à Angers non un parti, mais simplement » une coterie, dont la politique consiste à » débâter contre tous les sincères républicains de la localité, coterie qui place la » question de boutique bien au-dessus des » principes, dont un journal républicain » doit toujours être animé. »

« Cependant, si pareille manœuvre était » encore employée, j'allongerais fortement » et très-vigoureusement les oreilles de l'individu qui se permet de pareilles polissonneries. »

Ainsi la *Petite France* parle du *Patriote*. Union, fraternité républicaine!

### L'ECLIPSE D'UN CANDIDAT.

Pour avoir quelques jours de date, l'anecdote n'en est pas moins piquante :

Ce que nous allons raconter s'est passé dans un département de l'Ouest, et le héros de l'histoire est un député qui s'acquiesce, il y a environ un an, quelque célébrité par une disparition assez longue et dont le véritable motif n'a jamais été tiré au clair.

Ledit député — opportuniste de la plus belle eau — avait manifesté quelque répugnance lorsqu'il s'était agi de voter le scrutin de liste.

« Si ce nouveau mode de votation est adopté — avait-il fait observer très-judicieusement au ministre de l'intérieur de ce temps-là — je suis sûr de remporter une veste aux prochaines élections. »

« Quel dédommagement me promettez-vous de la perte de mon siège de député ? »

Le ministre lui promit une recette particulière.

Là-dessus, le député s'engagea à voter le scrutin de liste, ce qu'il fit très-bénévolement.

Arriva l'époque des élections.

Le député fameux par son hégire rappela au ministre de l'intérieur (ce n'était plus le même) la promesse faite par son prédécesseur. Il croyait d'autant plus une réponse favorable que le ministre figurait comme candidat sur la même liste que lui.

Mais, hélas ! loin de ratifier les engagements pris par le portefeuille au quel il avait succédé, M. Allain-Targé (pour ne pas le nommer) envoya... promener le quémandeur importun qui n'avait pas eu la délicatesse élémentaire d'appuyer sa demande de quelques arguments liquides enfermés en des flacons poussiéreux à casque d'argent.

Le candidat, furieux, envoya sur-le-champ au journal opportuniste de l'endroit une lettre de désistement.

Et voilà pourquoi, pendant un ou deux jours, son nom a disparu de la liste dudit journal.

Mais de gros bonnets du parti, dépêchés

en toute hâte près de l'irascible opportuniste pour lui faire entendre raison, lui montrèrent le scandale qui résulterait de sa résolution, s'il y persistait, et obtinrent non sans peine qu'il revint sur son désistement.

Inutile d'ajouter que l'ex-député et le ministre furent blackboulés ensemble, dans les grands prix, — ce qui est la moralité de cette très-curieuse anecdote.

Et la recette particulière ?...

Si non è vero, è bene rigolo! (L'Anjou.)

### CHOLET.

Les chiffres ont une logique brutale. Chacun sait que M. Marie-Baudry, candidat malheureux au Sénat et à la Chambre, est conseiller général du canton de Cholet. Or, dans ce canton, M. Berger, le moins favorisé de la liste conservatrice, a obtenu 3,318 voix, et M. Marie-Baudry 3,313. Ainsi, M. Marie-Baudry a même eu la minorité dans son canton. Le moins favorisé des conservateurs le dista de cinq voix, et le plus favorisé, M. le comte de Maillé, qui obtint 3,432 suffrages, l'emporta sur lui de 119 voix. Dans ces conditions, M. Marie-Baudry serait moralement astreint à donner sa démission de conseiller général. Battu huit fois le même jour sur son propre terrain, c'est un peu raide pour un homme seul. Démissionnera-t-il ? ne démissionnera-t-il pas ?... Osera-t-il consulter de nouveau ses électeurs, n'osera-t-il pas ?... Les paris sont ouverts à Cholet. Mais ceux qui disent : « Osera pas ! » ont des chances de gagner. Un électeur.

### LES ELECTIONS DU FINISTÈRE.

Le recensement officiel des votes a quelque peu changé le classement des élus dans le Finistère.

Inscrits, 168,987; votants, 122,352; suffrages exprimés, 122,305; majorité absolue, 61,153.

Conservateurs. — MM. de Saint-Luc, 61,996 élu. De Kersauzon, 61,904 élu. Roussin, 61,886 élu. M<sup>re</sup> Freppel, 61,876 élu. Chevillotte, 61,876 élu. De Kermenguy, 61,825 élu. De Legge, 61,821 élu. De Saisy, 61,780 élu. Boucher, 61,666 élu. Lorois, 61,442 élu.

Republicains. — MM. Clech, 57,314. Gallizot, 57,301. Arnould, député sortant, 57,227. Hémon, député sortant, 57,185. Rousseau, député sortant, 57,180. Guéguen, député sortant, 57,174. Caurant, député sortant, 57,170. Belhomme, 56,564. Guyho, député sortant, 55,876. Camescasse, député sortant, 55,760. De Kerjégu, 4,717. De Gasté, 2,414. Chassaniol, 2,239. Liste socialiste, 630 voix en moyenne.

LES TUFFEAUX, Maine-et-Loire, le 18 juin 1885. Depuis deux ans, je souffrais de violentes douleurs d'estomac, la digestion ne se faisait pas; depuis que j'ai fait usage de vos Pilules suisses (Fr. 1.50 la boîte), je suis complètement guéri. Veuillez m'en envoyer encore deux boîtes et je vous autorise à publier ma lettre. Gautier, forgeron; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

## CONSEILS ET RECETTES.

### MOYEN DE FAIRE POUSSER LES FLEURS EN HIVER.

Coupez, à l'aide d'une scie, une branche d'arbre; plongez-la dans une eau courante et laissez-la tremper pendant une heure ou deux, à l'effet de ramollir les bourgeons.

Transportez cette branche dans une pièce chauffée à la température ordinaire de nos appartements et fixez-la verticalement dans un baquet d'eau, à laquelle vous mêlerez de la chaux vive, que vous retirerez douze heures après.

Cela fait, versez dans cette eau une petite quantité de vitriol, pour prévenir la putréfaction.

Au bout de quelques heures, les fleurs commencent à poindre; les feuilles poussent à leur tour. En renforçant la dose de chaux, vous rendrez la germination plus bâtive; vous la retardez, au contraire, si vous n'employez pas la chaux, et, dans ce dernier cas, les feuilles se montrent avec les fleurs.

### LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>es</sup>.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

Une MAISON bourgeoise, située à Saumur, rues de Nantilly et du Pressoir-Saint-Antoine, n° 21, avec cour, servitudes et vaste jardin. Revenu net : 1,300 fr.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (700)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude dudit M<sup>e</sup> GAUTIER, le samedi 31 octobre 1885, à midi, par lots.

**LA FERME**

DE

**La Bibardièrre**

Exploitée par M. Louis FRÉMONT, située près la Ronde, commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé.

D'une contenance totale de 16 hectares 90 ares 15 centiares.

Pour plus amples détails, voir les placards. (800)

Etude de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

**VENTE**

MOBILIERE

Le dimanche 18 octobre, à 1 heure, à La Rivière, sur la route de Chouzé à Saumur.

On vendra : un beau mobilier de salon en bon état, lits complets, meubles style Empire, une américaine, un cabriolet, etc.

Les personnes qui viendront en voiture, trouveront une place dans l'écurie pour leur cheval. (768)

**A LOUER**

PRÉSENTÉMENT,

En totalité ou par parties, MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins, avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à Mme veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins. (799)

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS

La vente aux enchères publiques des meubles, objets et effets mobiliers dépendant tant de la communauté qui a existé entre M. Mathurin Vallée et M<sup>me</sup> Marie Moussard, son épouse, que de leurs successions, sera continuée au domicile des époux Vallée, aux Petits-Champs, commune de Varennes, le dimanche 25 octobre 1885, à midi.

On vendra notamment : Deux armoires ; trois lits garnis, une table, un vaisselier, une grande quantité de linge et un bon nombre d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance de suite, DEUX MAISONS BOURGEOISES

Porte cochère, écuries et remises, Avec ou sans JARDIN, Situées au Marronnier, Aménagement intérieur au gré des locataires.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. TOUCHAIS, propriétaire, ou à M. BROUM, 24, rue du Roi-René, à Saumur. (781)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

**UNE VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre, n° 18, Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations.

Ferait un très-beau magasin. Transformations au gré du preneur.

S'adresser à la Ville de Paris. (782)

**A LOUER DE SUITE**

MAGASIN Grand'Rue, n° 1, maison Lardé.

**CIDRES**

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirées de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**COUPES DE BOIS TAILLIS**

Ci-après désignées, Dépendant de la Terre de Brézé.

1° La coupe de la Bulte-de-Bournée, contenant 16 hectares 32 ares.  
2° La coupe de Bonne-Nouvelle, contenant 1 hectare 64 ares.  
3° Un lot de Peupliers.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux Gardes de la Terre de Brézé, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur. (755)

**A LOUER**

**Premier Etage**

REMISE ET ÉCURIE

On louerait avec ou sans remise. S'adresser, 3, rue Beaurepaire. (756)

**A VENDRE**

JUMENT

Très-douce, poil bai, Âgée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1<sup>m</sup>55.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

**A VENDRE**

CROISÉES, PORTES et PLACARDS

de toutes grandeurs.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLÉ**

M<sup>d</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7.

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

**GRAND BUREAU DE PLACEMENT**

AUTORISÉ

Pour Domestiques et Employés des deux sexes, de tous corps d'état

LOCATION de Maisons, VENTE de Fonds de commerce.

S'adresser à M. et M<sup>me</sup> TRANCHANT, 8, rue Colbert, TOURS. (811)

**A VENDRE**

MAGNIFIQUE ORANGERIE A Baugé, Sujets vigoureux.

S'adresser à M. PAUL DORNOY, à Baugé. (792)

**Offres et Demandes**

UN MÉNAGE, le mari 37 ans, ex-sous-officier, excellentes références, hautes recommandations, demande place garde particulier ou Jardinier, en maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

**MERCERIE EN GROS**

Maison L. VINSONNEAU

On demande un apprenti.

**SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS**

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS Ch. FAY, Inventeur 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1885.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 % amortissable.	79	80	Est.	795	792	Obligations.			Gaz parisien	516	515
3 % (nouveau)	81	80	Paris-Lyon-Méditerranée.	1260	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	508	Est	371	370
4 1/2 % (nouveau)	104	103	Midi	1150	1147	— 1865, 4 %	515	515	Midi	378	379
4 1/2 % (nouveau)	108	109	Nord	1530	1510	— 1869, 3 %	466	466	Nord	389	387
Obligations du Trésor.	510	510	Orléans	1299	1299	— 1871, 3 %	395	395	Orléans	379	381
Banque de France	4835	4850	Ouest	835	835	— 1875, 4 %	517	517	Ouest	378	378
Société Générale	451	450	Compagnie parisienne du Gaz.	1463	1460	— 1876, 4 %	515	515	Paris-Lyon-Méditerranée	378	378
Comptoir d'escompte	960	940	Canal de Suez.	1975	1975	Bons de liquid. Ville de Paris.	529	529	Paris-Bourbonnais	377	377
Crédit Lyonnais	520	520	C. gén. Transatlantique.	470	470	Obligations communales 1879.	445	446	Paris-Bourbonnais	377	377
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1260	1275	Russe 5 0/0 1870.	94	94	Obligat. foncières 1879 3 %	451	450	Canal de Suez.	567	578
Crédit mobilier	317	305				Obligat. foncières 1883 3 %	360	360			

**CHÉMIN DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT																							
SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR											
MIXTE		OMNIBUS		MIXTE		OMNIBUS		MIXTE		OMNIBUS		MIXTE		OMNIBUS									
matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir								
Saumur.	8 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil.	8 17	12 08	6 10	9 41
Chacé.	6 15	7 39	8 56	1 24	4 02	7 55	Brézé.	7 04	10 10	3 08	5 20	8 46	11 11	Port-Boulet.	5 33	9 06	1 25	6 56	Port-Boulet.	8 26	12 18	6 30	9 50
Montreuil.	6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	Saumur.	7 23	10 39	3 28	5 40	9 06	11 39	Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 26
SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.											
MIXTE		OMNIBUS		MIXTE		OMNIBUS		MIXTE		OMNIBUS		MIXTE		OMNIBUS									
matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir								
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 09	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 15	9 44			
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 22	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 10	4 30	7 57	Loudun	8 23	9 51	9 55	Neuille	6 28	1 28	7 08	9 44			
Lernay	7 02	8 04	2 11	4 48	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 13	4 37	8 04	Arçay	8 37	9 44	10 11	Mirebeau.	6 55	1 57	7 58	9 44			
Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Neuille	9 27	9 54	11 1	Arçay.	7 40	3 50	8 30	10 30			
Thouars (arrivée)	7 20	8 21	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	3 28	5 40	9 06	Poitiers	10 38	4 56	12 1	Loudun.	8 42	4 50	11 17	9 44			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur sous-signé.